



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-047

**INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES
CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

Monsieur Nicolas Régis, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Par courrier du 12 mai 2023, Monsieur Gildas Brégain a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de sa fonction de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire a acté cette démission le 15 mai dernier et en a informé Monsieur le Préfet. Celle-ci est donc devenue effective à cette date.

L'article L. 270 du Code Électoral stipule que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit [...]".

Par conséquent, Madame Nelly Clodic, candidate suivante sur la liste "Redon Demain", a été appelée à remplacer Monsieur Gildas Brégain.

Par courrier du 23 mai 2023, Madame Nelly Clodic a présenté sa démission de sa fonction de Conseillère Municipale, que Monsieur le Maire a actée le 23 mai 2023 selon les modalités susmentionnées.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_243-DE

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral précité, Madame Mangala Tual, candidate suivante sur la même liste, a été sollicitée pour remplacer Madame Nelly Clodic, en tant que Conseillère Municipale.

Elle est donc installée officiellement dans ses fonctions de Conseillère Municipale lors de cette séance du 22 juin 2023.

De même, par courrier du 12 mai 2023, Madame Édith Jacot a informé Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale. Monsieur le Maire a acté cette démission le 16 mai dernier et en a informé Monsieur le Préfet. Celle-ci est donc devenue effective à cette date.

Par conséquent, Monsieur Gaëtan Hairault, candidat suivant sur la liste "Redon Demain", a été appelé à remplacer Madame Édith Jacot.

Par courrier du 25 mai 2023, Monsieur Gaëtan Hairault a présenté sa démission de sa fonction de Conseiller Municipal, que Monsieur le Maire a actée le 25 mai 2023 selon les modalités susmentionnées.

Monsieur Alain Berhault, candidat suivant sur la même liste, a donc été sollicité pour remplacer Monsieur Gaëtan Hairault, en tant que Conseiller Municipal.

Par courrier du 2 juin 2023, Monsieur Alain Berhault a présenté sa démission de sa fonction de Conseiller Municipal, que Monsieur le Maire a actée le 5 juin 2023 selon les modalités susmentionnées.

Madame Stéphanie Brault, candidate suivante sur la liste "Redon Demain" a donc été sollicitée pour remplacer Monsieur Alain Berhault, en tant que Conseillère Municipale.

Elle est donc installée officiellement dans ses fonctions de Conseillère Municipale lors de cette séance du 22 juin 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **27 JUIN 2023**